



## EXTRAITS DU RAPPORT

### CONCOURS OG RANG 2024

Placées sous la présidence du général de division Pierre POTY, les épreuves du concours OG Rang 2024 se sont déroulées conformément aux textes de référence. **60 places étaient ouvertes.**

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le 10 janvier 2024 à NOISY-LE-GRAND et dans les centres outre-mer. Les épreuves d'admission, quant à elles, se sont tenues à l'EOGN de Melun du 09 au 12 avril 2024.

## I- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

### 11 – Données chiffrées

**145** sous-officiers ont déposé un dossier de candidature et **142** ont été autorisés à concourir.

**139** candidats sur les **142** autorisés à concourir se sont présentés et ont participé à l'épreuve écrite.

**70** ont été déclarés **admissibles**, le dernier avec une moyenne de **6,2750/20** ( **7,025** en 2023).

**60** candidats ont été **admis**, le dernier avec une moyenne de **10,5143/20** ( **11,5357** en 2023). **02** candidats ont été inscrits sur liste complémentaire.

### 12 – Déroulement de l'épreuve d'admissibilité

Organisée par la division du recrutement, des concours et des examens (DRCE), l'épreuve d'admissibilité a été organisée dans une salle unique à Noisy-le-Grand (Espace Centrex) et dans chaque DROM-COM où un centre d'examen a été ouvert dès lors qu'un candidat y étant affecté était autorisé à concourir.

Conformément aux dispositions de l'arrêté de troisième référence, l'admissibilité consistait en une unique épreuve écrite de connaissances professionnelles (durée 3 heures – coefficient 2 – note éliminatoire < 5/20).

### 13 – Déroulement des épreuves d'admission

#### 131 – Généralités

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 09 au 11 avril 2024 à l'EOGN, et l'épreuve sportive le lendemain de l'entretien avec les membres du jury sur un parcours prévu à cet effet au sein de l'école.

Tous les candidats admissibles, y compris ceux affectés outre-mer, ont été convoqués à MELUN.

#### 132 – Particularité de l'ordre de passage

Compte-tenu de la nature des épreuves et du nombre de candidats répartis en sous-commissions, le président du jury n'était pas membre d'une sous-commission d'aptitude générale. Les candidats ont donc été convoqués devant les sous-commissions de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) en fonction du choix effectué à l'inscription sur l'une des subdivisions d'armes ou spécialités prévues par l'arrêté du 12 juillet 2023.

## **II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES**

### **21 – Épreuve écrite d'admissibilité**

Cette épreuve consiste à évaluer les connaissances du candidat sur le service, l'organisation et l'administration de la gendarmerie et à déterminer son aptitude à formuler des réponses synthétiques, claires et objectives sur des questions professionnelles transverses nécessitant la connaissance d'un certain nombre de textes. Il s'agit pour le candidat de répondre à 5 questions dont les réponses ne doivent pas dépasser 15 lignes.

Les questions étaient :

- 1 : Quels sont les principes sur lesquels repose le logement des officiers et des sous-officiers de gendarmerie ? (4 points)
- 2 : Définissez l'anticipation opérationnelle, et précisez la finalité de la mission de renseignement en citant les domaines dans lesquels la gendarmerie est appelée à l'exercer. (4 points)
- 3 : Le 3919, numéro national mis en œuvre par la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), assure une écoute et une aide au profit de victimes de violences de leur conjoint. Certains appels passés au 3919, notamment ceux relatant des situations d'urgence, doivent être pris en compte de façon efficace et rapide par la gendarmerie nationale. Dans ce cadre, le rôle des COG / CORG est fondamental pour garantir une prise en charge adaptée et traçable de ces sollicitations.
- Quelles sont donc les conduites à tenir pour les opérateurs COG / CORG lors de la prise en compte d'un appel via le 3919 ? (4 points)
- 4 : Quelles sont les fonctions qu'exercent les officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie et dans quels domaines ? (4 points)
- 5 : Quelles sont les règles d'emploi des fichiers automatisés en gendarmerie et les sanctions prévues en cas de manquement ? (4 points)

Les notes s'échelonnent de **0,8 à 14,17/20** et la moyenne générale s'élève à **7,11/20 (8,07/20 en 2023)**. **35** candidats ont obtenu une note éliminatoire (**18 en 2023**).

#### 211 - Remarques sur la forme

Des efforts ont été consentis sur l'orthographe et la syntaxe même si certaines copies présentent de nombreuses fautes grossières qui interrogent sur le niveau de certains candidats et sur leur préparation.

La plupart d'entre-eux se sont efforcés de structurer le devoir en plusieurs parties de manière à bien mettre en exergue les différents points soulevés. D'autres, au contraire, n'ont fait aucun effort d'organisation de leurs idées allant même jusqu'à présenter leurs réponses sous forme de « bullet point ».

Dans l'ensemble, les copies restent toutefois correctes dans leur présentation même si certaines restent pénibles à lire et très difficiles à déchiffrer.

Quelques copies ont également dépassé l'espace imparti, entraînant la non prise en compte des éléments excédentaires.

## 212 - Remarques sur le fond

Les questions n° 2 (anticipation opérationnelle) et n° 4 (OCTA) ont posé des difficultés.

Globalement, le niveau reste faible et le socle de connaissances semble trop juste pour des candidats OGR. Beaucoup ne répondent pas précisément à la question voire sont hors sujet. D'autres insistent sur des réponses ou des points qui ne sont pas ou peu en lien avec ce qui est demandé. Bien souvent les termes employés sont imprécis. Certaines questions ont été lues trop rapidement, sans aucune réflexion ni analyse

On ne peut donc que constater qu'une proportion non négligeable des postulants n'a pas travaillé et s'est présentés au concours sans avoir pris le temps de se préparer aux épreuves ni d'acquérir les connaissances attendues. Il y a donc une différence flagrante entre les candidats qui ont mené une étude approfondie des textes et ceux qui les ont survolés ou qui ne les ont pas étudiés du tout. Les premiers ne représentent au final que 20 % des candidats, ce qui est très peu et dénote un manque de sérieux des candidats, certains se distinguant en ayant clairement fait l'impasse sur certains sujets ou en s'appuyant uniquement sur leur expérience professionnelle. Ainsi, certains militaires n'ont été capable que de produire une phrase ou deux sur des sujets où ils disposaient d'une quinzaine de lignes pour leur réponse.

Il apparaît donc clairement que les textes ne sont pas manifestement pas connus et n'ont pas été travaillés par une grande majorité des candidats. L'épreuve n'a donc pas été préparée sérieusement par la plupart des militaires s'étant présenté au concours.

## **22 – Épreuve orale d'admission**

L'entretien oral avec le jury s'est déroulé du mardi 09 au jeudi 12 avril 2024 à l'EOGN. Il consiste en une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée 30 minutes – sans préparation – coefficient 4 – sans note éliminatoire).

Sur les 70 candidats admissibles, **70** se sont présentés à cette seconde phase du concours.

Les notes s'échelonnent de **8,00 à 16,05/20** et la moyenne générale est de **12,92/20 (12,94/20 en 2023)**.

## 221 - Remarques sur la forme

### Sous-commission GM (13 candidats) :

- Sur la présentation du dossier, on note une bonne présentation globale des dossiers. Certains restent un peu superficiels sur le fond mais conservent la forme attendue. Quelques candidats auraient pu faire relire leur dossier par un cadre ou un de leurs proches afin de limiter les erreurs les plus flagrantes dans les tournures de phrases ou l'orthographe.
- Sur la forme de l'oral, les candidats maîtrisent la présentation et l'entrée dans la salle, la tenue est généralement soignée et ils ne perdent pas leurs capacités lors des sollicitations du jury.
- Enfin, les meilleurs candidats ont témoigné lors de l'oral, au-delà de leur argumentation, d'une aisance et d'une véritable maturité professionnelle.

### Sous-commission aéronautique (1 candidat) :

### Sous-commissions GD (56 candidats) :

#### DOSSIER RAEP :

Pièce 1 (Tableau des fonctions et compétences développées): Des améliorations sont observées cette année avec une présentation plus travaillée. Cette pièce n'appelle que peu de remarques sur sa présentation, elle permet d'introduire les échanges sur les responsabilités exercées en effectuant un focus sur les moments vécus de prise de décision et la notion de MRT.

Pièce 2 (Rapport présentant les acquis professionnels au travers d'une expérience professionnelle marquante) : Cette année, les présentations ont été relativement soignées avec des rapports

construits, aérés. Certains documents sont cependant trop chargés, démontrant un manque de capacité de synthèse.

Les rapports présentés par les candidats ont été généralement conformes aux attentes pour cet exercice. Les qualités d'écriture s'observent à travers ce document. On s'aperçoit, malgré tout, que certains écrits manquent de transitions entre les paragraphes et sont parfois sans grand intérêt. La construction en devient maladroite et le jury est parfois contraint de lire une succession d'actions, tirets après tirets, l'amenant aux conclusions du candidat.

Cette pièce 2 permet notamment de constater si le candidat a été parfaitement tutoré ou non.

Pièce 3 (Description du projet professionnel) : Ce document a été assez disparate selon les candidats. En effet, certains ont présenté un document assez simple et clair pour exposer leur parcours professionnel. D'autres candidats n'ont pas fait d'effort de présentation et ont rendu un document « brouillon » et généralement sans intérêt.

#### ENTRETIEN ORAL:

La présentation des candidats a encore été imparfaite cette année. Sur la forme, la gestuelle et l'ordre serré ont été problématiques pour quelques candidats. Certains postulants, pourtant tous expérimentés, ne sont pas à l'aise à l'oral. Le manque de préparation est ici flagrant.

Certains militaires ont usé d'un champ lexical parfois trop familier et inadapté au regard de ce que l'on peut attendre d'un futur officier qui sera au contact des autorités administratives et judiciaires. La gestion du stress a été dans l'ensemble maîtrisée. D'une manière globale, la présentation était construite mais il existe de grandes différences selon le niveau de préparation préalable des candidats à l'épreuve. Un seul candidat a utilisé le tableau blanc pour articuler sa présentation.

#### 222 - Remarques sur le fond :

##### Sous-commission GM (13 candidats):

Globalement, l'exercice des dossiers RAEP est bien maîtrisé, avec la volonté de présenter dans le détail l'expérience professionnelle. Les dossiers sortant du lot sont ceux des candidats qui manifestent une véritable hauteur vis à vis des les expériences rencontrées et qui en tirent ainsi des enseignements intéressants.

Certains candidats ont fait montre d'un véritable enthousiasme et d'une réelle détermination à servir et à commander. Néanmoins leur curiosité sur des sujets extérieurs à la gendarmerie est souvent trop limitée et ils se trouvent parfois déstabilisés par des questions qui sortent de leur préparation du dossier RAEP.

Les candidats semblent toutefois s'être préparés avec sérieux au concours. Ils présentent tous un profil globalement valable et un authentique désir de bien faire.

##### Sous-commissions GD (56 candidats):

##### DOSSIER RAEP :

Pièce 1 : Le document a été bien compris par les candidats qui ont tous présenté leurs compétences en relation avec leurs fonctions et expériences.

Pièce 2 : Les candidats sont parvenus à exprimer leur ressenti à travers l'expérience exposée et à matérialiser les fondements de leur ambition même si certains ont eu des difficultés à mettre en valeur leur expérience.

La pièce n°3 a été établie avec cohérence s'agissant de la description des futures responsabilités / affectations avec néanmoins des perspectives réduites pour les spécialistes (PJ en particulier) et le manque de connaissances des missions / attentes / exigences au-delà du TC1.

#### ENTRETIEN ORAL:

L'exercice de l'oral est une épreuve dans laquelle les candidats ne sont globalement pas à l'aise. L'exposé de leur expérience professionnelle était peu synthétique. Les réponses aux questions de culture générale ont été assez faibles notamment celles relatives à l'Histoire de France, et meilleures

pour la géographie. Une moitié d'entre eux n'a pas su fournir des réponses au sujet de l'organisation de la gendarmerie, son histoire et fondement, les textes qui la régissent.

Dans les attitudes, nous avons pu observer que les candidats les plus âgés ont été les moins à l'aise et les plus stressés. Ils n'ont pas su se servir de leur expérience (ex : prises de parole en public) pour se reprendre au cours de l'échange et asseoir leur discours.

Peu ont réussi à matérialiser les fondements de leurs motivations à se présenter au concours avec cette difficulté récurrente à distinguer les différences entre un sous-officier et un officier. Au-delà de l'exercice de style sur cette question, les notions de commandement et de conception de manœuvre sont peu évoquées et les arguments des candidats se figent sur les principes d'exemplarité, d'exigence, de différence de corporation... les textes de références pourtant appris lors de l'épreuve écrite d'admissibilité ne sont pas suffisamment maîtrisés y compris ceux relatifs aux prérogatives actuellement exercées par les candidats. Certains sont cloisonnés dans leur spécialité et manquent, d'une part, de curiosité d'un point de vue général, et de préparation pour une épreuve GD au sens large, d'autre part.

### 223 - Suggestions diverses :

Il est proposé d'alerter les candidats sur les points suivants :

- pièce 2 à synthétiser idéalement sur une page ou une page et demi grand maximum. Elle peut évoquer plusieurs faits (1 opérationnel, 1 soutien, 1 d'ordre relationnel, 1 cas RH). Cela obligerait justement à synthétiser
- se mettre à niveau en culture générale (économie, environnement, éducation, conflits actuels, histoire de France, géographie.....)
- s'obliger à faire au moins 5 colles blanches

### **23 – Épreuve sportive**

L'épreuve consiste en un 3000 m de course à pied (coefficient 1 – pas de note éliminatoire). Elle s'est déroulée dans d'excellentes conditions au sein de l'EOGN, sur un parcours prévu à cet effet.

Les notes vont de 0 à 20/20 et la moyenne générale est de **15,51/20** (15,86 en 2022).

Les candidats présentent des niveaux variés, globalement bons au regard des exigences de ce concours.

### **IV – CONCLUSION – PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY**

Le niveau général des postulants au concours interroge sur leur niveau de préparation. En effet, trop nombreux sont ceux qui n'ont visiblement pas du tout travaillé les textes qui leur étaient imposés. D'autre part, le niveau de connaissance professionnelle, leur niveau de culture générale et la qualité de l'orthographe et de la syntaxe sont en moyenne assez faibles, même si quelques rares candidats se distinguent positivement.

**Le général de division Pierre POTY**  
**Président du jury**